

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**TOGO**

## **PROJET DE TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE DU TOGO (PTA-TOGO) – FINANCEMENT ADDITIONNEL DU FONDS SPECIAL DU NIGERIA (FSN)**

Publication autorisée

Publication autorisée

**DEPARTEMENTS RDGW/AHFR**

Avril 2019

## Table des matières

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet i-ix

<b>I.</b>	<b>RESUME DU PROJET INITIAL (PTA-TOGO) APPROUVE LE 18/07/2018</b>	<b>1</b>
1.1	Cadre stratégique .....	1
1.2	Objectifs.....	1
1.3	Résultats attendus .....	2
1.4	Description succincte des composantes .....	2
1.5	Questions transversales.....	2
1.6	Dispositif d'exécution .....	3
1.7	Etat d'avancement du projet initial approuvé le 18 Juillet 2018.....	4
<b>II.</b>	<b>JUSTIFICATION ET OBJET DU PRET FSN.....</b>	<b>4</b>
2.1	Justifications du financement FSN .....	4
2.2	Objet du financement FSN .....	4
<b>III.</b>	<b>PRINCIPALES ACTIVITES A FINANCER SUR LE PRET DU FSN.....</b>	<b>4</b>
3.1	Description des activités à financer sur le prêt FSN .....	4
3.2	Résultats attendus. ....	5
3.3	Conformité des activités additionnelles aux dispositions environnementales et sociales .....	5
3.4	Modalités d'exécution du financement additionnel .....	6
<b>IV.</b>	<b>COUT DU PRET ADDITIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT REVISE .....</b>	<b>8</b>
4.1	Répartition de coûts du financement additionnel du FSN.....	8
4.2	Plan de financement cumulé révisé du PTA-Togo (avec FSN).....	8
<b>V.</b>	<b>CADRE JURIDIQUE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU FSN .....</b>	<b>10</b>
5.1	Instrument légal .....	10
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque .....	10
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque.....	12
<b>VI.</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES.....</b>		
<b>Annexe I :</b>	<b>Lettre de SEM le Ministre des Finances du Nigéria, datée du 31 Août 2018, confirmant l'allocation de 4 millions d'UC au PTA-Togo.....</b>	<b>I</b>
<b>Annexe II :</b>	<b>Description détaillée du projet révisé (avec FSN) .....</b>	<b>II</b>
<b>Annexe III :</b>	<b>Cadre logique axé sur les Résultats révisé du PTA-Togo (avec FSN).....</b>	<b>VI</b>
<b>Annexe IV :</b>	<b>Calendrier prévisionnel d'exécution du projet révisé (avec FSN).....</b>	<b>VIII</b>
<b>Annexe V :</b>	<b>Modalités de passation des marchés du prêt FSN .....</b>	<b>IX</b>
<b>Annexe VI :</b>	<b>Carte de situation du projet (y inclus FSN) .....</b>	<b>XIV</b>

**EQUIVALENCES MONETAIRES – Février 2019**

Unité monétaire	:	F CFA
1 UC	:	799,78869 FCFA
1 Euro	:	655,957 F CFA

**ANNEE FISCALE**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**POIDS ET MESURES**

Systeme métrique

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AAA	Action Anticipée d'Acquisition
AEP	Alimentation en eau Potable
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
APD	Avant-Projet Détaillé
APDv	Aide Publique au développement
APS	Avant-Projet sommaire
AUSEPA	Association des Usagers de l'Eau Potable et Assainissement
AUSI	Association des Usagers de l'Eau d'irrigation
BM	Banque Mondiale
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au Niveau National
CTA	Centre d'Agrégation de Transformation Agricole (Villages centres)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DPA	Document de Politique Agricole (2016-2030)
DREHV	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise
DSP	Document de Stratégie Pays (de la Banque)
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
IEC	Information, Education, Communication
EIES	Etude d'impact environnemental et social
FAD	Fonds Africain de Développement (du Groupe de la Banque)
FAT	Facilité Africaine à la Transition (du groupe de la Banque)
FSN	Fonds Spécial du Nigéria
HIMO	Haute Intensité en Main-d'œuvre
IDH	Indice de développement Humain
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
PAR	Plan d'Actions pour la Réinstallation des populations
PCR	Plan Cadre de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PPF	Fond de Préparation de Projet
PTF	Partenaire technique et financier
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TRE	Taux de Rentabilité Economique
UGP	Unité de Gestion du Projet
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZTA	Zone de Transformation Agro-alimentaire

## FICHE DU PROJET

Fiche du client

**EMPRUNTEUR:** République Togolaise

**ORGANE D'EXECUTION:** Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT) créée par Décret 2018-036/PR du 27/02/2018

### **Plan de financement révisé (y inclus le FSN)**

Source	Montant (M. UC)	Montant (M.FCFA)	Montant (M. USD)	Instrument
FAD (dont PPF)	<b>4.635,00</b>	3.619.700		Don
FAD	<b>8.040,00</b>	6.278.830		Prêt
FAT (pilier I)	<b>8.320,00</b>	6.497.500		Prêt
BOAD	12.804,92	<b>10.000.000</b>		Prêt
Saemaul Globalization Foundation (Corée du Sud)	3.524,19	2.752.220	<b>5.000</b>	Don
<b>Fonds Spécial du Nigéria</b>	<b>4.000,00</b>	3.199.160		Prêt
Gouvernement	7.741,95	<b>6.046.080</b>		Budget
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>49.066,07</b>	<b>38.393.490</b>		

\*Avance PPF : 995 000 UC

### **Informations financières sur le financement additionnel du FSN**

Échéance (années)	27
Différé d'amortissement (années)	7
Amortissement du principal	Remboursements semestriels égaux et consécutifs après le différé d'amortissement ou adapté si besoin, aux Dates de Paiements choisies
Commission de service (%)	0,75
Paiement de la commission de service	Taux annuel. S'applique sur le montant décaissé encours. Paiements semestriels aux Dates de Paiements
Commission d'engagement (%)	0,5
Paiement de la commission d'engagement	Taux annuel. S'applique sur le montant non décaissé. Commence à courir 120 jours à partir de la signature avec paiements semestriels aux Dates de Paiements
Taux d'intérêt (%)	NA
Paiements des montants d'intérêts	NA
Concessionnalité (%)	51,4%

VAN (scénario de base) 56.959.375 FCFA

TRE (scénario de base) 23,23%

### **Durée – principales étapes (attendues)**

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2018
Approbation du projet	Juillet 2019
Approbation du financement FSN	Avril 2019
Entrée en vigueur	Mai 2019
Dernier décaissement	Décembre 2023
Achèvement	Septembre 2023
Dernier remboursement	Décembre 2046

# **RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU FSN EN FAVEUR DU PROJET DE TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE DU TOGO (PTA-TOGO)**

La Direction soumet les présents mémorandum et recommandation concernant l'octroi d'un financement additionnel provenant du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) n'excédant pas 4 millions d'UC pour financer les activités du Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo). Ce complément de ressources financières permettra d'aménager 600 ha de périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau en aval du barrage B1, de créer 4 mini-réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) alimentés par de nouveaux forages à créer et équiper, de réaliser 30 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) et de réhabiliter 8 forages équipés de PMH. Ces activités additionnelles seront parfaitement réalisables dans le planning actuel d'exécution du PTA-Togo, ce qui permettra d'augmenter les résultats dudit projet, notamment grâce à une plus grande résilience aux changements climatiques du système de production agro-pastoral, et l'amélioration de l'accès à l'eau potable des ménages ruraux et des Petites et Moyennes Entreprises-PME engagées dans les activités de transformation prévues au niveau des 10 centres de transformation agricoles (CTA).

## **I. RESUME DU PROJET INITIAL (PTA-TOGO) APPROUVE LE 18/07/2018<sup>1</sup>**

Le 18 Juillet 2018, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque a approuvé le Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) pour un montant total de 20,95 millions d'UC réparties comme suit : (i) prêt FAD: 8,04 millions UC (17,8%); Don FAD : 4,046 million UC (10,3%); FAT-prêt : 8,32 millions d'UC (18,5%). Les montants mobilisés au titre du co-financement sont d'environ 12.804.920 UC (28,4%) de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) et 3.524.190 UC (7,8%) de la Fondation Saemaul pour la Mondialisation (Corée). Le montant total se chiffre à environ 45.066.070 UC (~35,194 milliards FCFA) dont 7.741.950 UC (17,2%) au titre de la contrepartie de l'Etat Togolais. Le Projet, qui couvre la région de Kara, est prévu pour une durée de cinq ans (2019-2023).

### **1.1 Cadre stratégique**

1.1.1 Le Projet Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) est un projet pilote mis en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique de Développement des Agropoles au Togo 2017-2030 et de l'initiative 'Nourrir l'Afrique 2016-2025'. Il s'inscrit aussi dans le cadre du Document de Stratégie Pays-DSP 2016-2022 de la Banque, dont le pilier n°1 est relatif au « Développement des pôles de croissance inclusive et de compétitivité agroindustrielle », à travers le développement de zone de transformation agricole.

### **1.2 Objectifs**

1.2.1 L'objectif général du Projet est de favoriser une croissance agricole inclusive, créatrice d'emplois et réduisant les importations alimentaires grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé. Les objectifs spécifiques sont : (i) Faciliter les investissements privés dans les filières clé grâce aux mesures d'appui aux politiques, à la gouvernance et aux incitations ; (ii) Promouvoir le développement des chaînes de valeur prioritaires à travers la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, au stockage et à la transformation ; et (iii) Renforcer les capacités des acteurs des filières agro-industrielles prioritaires.

---

<sup>1</sup> Voir Résolution du Conseil n° B/TG/2018/35 - F/TG/2018/53

### 1.3 Résultats attendus

1.3.1 Les principaux résultats attendus sont: (i) Accroître la productivité et la production agricole des filières de substitution aux importations (riz, maïs, soja, poulet de chair) et d'exportation (noix de cajou et sésame); (ii) Augmenter la part des produits agricoles transformés sur place (de 19% à 40%) grâce aux investissements privés dans l'agro-parc (90000 T/an de riz paddy, 15000 T/an de maïs, 10000 T/an de soja, 20000 T/an de provende, 10000 T/an de noix de cajou et 10 000 T/an de sésame, 3 millions de poussins/an, abattage de 2 millions de poulets de chair/an,) ; (iii) Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations; (iv) Créer de la richesse et des emplois y inclus pour les jeunes et les femmes.

### 1.4 Description succincte des composantes

1.4.1 Ce projet a été préparé sur la base des rapports des études de faisabilité menée grâce à la disponibilité d'un Fonds de Préparation de Projet (PPF) octroyées par la Banque. Le PTA-Togo est un projet pilote qui comprend 4 composantes: (a) Politiques d'appui, gouvernance et mesures incitatives : mesures incitatives, sécurisation foncière, normalisation et métrologie, guichet unique, gestion de l'agro-parc, appui aux Institutions financières et non-financières, etc. ; (b) Infrastructures d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles : viabilisation du parc agro-industriel, réalisation de barrages de stockage, étude de conception de périmètres irrigués, réhabilitation de pistes rurales, création de 10 Centre de transformation agricole, etc. ; (c) Renforcement des capacités des acteurs des filières agro-industrielles : stockage primaire, accès aux intrants et services agricoles, formation des acteurs, mise en œuvre de l'EESS (indemnisation, réinstallation, PGES, etc.), appui à la mise en œuvre des sous-projets prioritaires, etc. ; et (d) Pilotage, Coordination, Gestion et Suivi-évaluation.

### 1.5 Questions transversales

1.5.1 **Mesures de sauvegardes environnementales et sociales** (annexe B5 du REP). Conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI), le Projet a été classé en catégorie 1. Une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a été préparée afin que l'incidence des futures activités menées dans la zone de projet soient prises en compte et les mesures d'atténuation identifiées. L'EESS a été approuvée par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) du Togo le 23 Février 2018. Un résumé de l'étude qui a été publié sur le site web de la BAD le 27 février 2018. Enfin, la mise en œuvre de l'EESS prend en compte les politiques de sauvegarde de la BAD et de la BOAD et est en conformité avec les lois environnementales de la République du Togo pour chaque activité à développer sur le site.

1.5.2 **Réinstallation volontaire** (annexe B5 du REP). Des plans d'action de réinstallation ont été préparés pour l'Agro-parc et les infrastructures rurales. Sur la base de l'estimation des superficies qui seront affectées et de la valeur du foncier, une provision de 800 millions FCFA a été inscrite en vue de l'indemnisation des personnes affectées. Par ailleurs, un Plan Cadre de réinstallation (PCR) sera préparé dans le cadre du projet. Bien que n'étant pas un outil proposé par le SSI de la BAD, le RAP est requis à titre de précaution, pour préciser la procédure par laquelle les terres non actuellement concernées par le projet seront ultérieurement mises en valeur.

1.5.3 **Changements climatiques** : Le Togo et la région de Kara font face à une déforestation sévère liée au déboisement pour les besoins agricoles et de génération de revenus alternatives. Le taux de déforestation est d'environ 15 000 ha/ an, comparé à un rythme de reboisement qui dépasse à peine 3000 ha par an. C'est une situation qui aggrave la problématique des changements climatiques par l'épuisement des stocks de carbone. Le PTA a par ailleurs un potentiel de

contribution à l'émission de GES du fait de l'abattage d'arbres pour l'aménagement de terres agricoles, de la production rizicole et de l'aménagement des barrages.

1.5.4 **Genre** : Le projet initial est classé catégorie 2, selon la catégorisation genre « Gender Marker System ». L'analyse genre détaillée de toute la chaîne de valeur a été faite et des mesures préconisées pour résoudre les principales contraintes rencontrées par les femmes parmi lesquelles l'insécurité foncière, l'accès aux semences améliorées, l'accès aux équipements, et au marché pour la commercialisation de produits agricoles. Le budget de mise en œuvre de la composante genre autonomisation des femmes est de 7,2 millions UC. Le détail des activités liées à l'appui à la dimension genre est donné en annexe B7 du REP.

## 1.6 Dispositif d'exécution

1.6.1 Le projet sera mis en œuvre par l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo (APRODAT) créée par Décret 2018-036/PR du 27 Février 2018 pour développer 10 Agropoles durant les 15 prochaines années et promouvoir l'investissement privé. Les Ministères en Charge respectivement de l'Agriculture et de l'Industrie assurent la cotutelle de l'APRODAT qui a deux organes : (i) un Conseil d'Administration, présidé par la Primature, et qui comprend 7 membres actifs (publics et privés) et des membres observateurs, qui se réunit deux fois l'an, et (ii) une Direction Générale (DG). Le personnel essentiel nécessaire pour le bon fonctionnement de la DG a été identifié durant l'évaluation et son profil prédéfini.

1.6.2 **Acquisitions**. Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectués conformément au **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015** et conformément aux dispositions énoncées dans les Accords de financement. La mission a défini les acquisitions à réaliser selon « le Système de passation des marchés de l'Emprunteur » et celles devant suivre « les méthodes et procédures d'acquisition de la Banque ». Le détail de la mise en œuvre des acquisitions financées par les ressources du FAD et du FAT sont disponibles en Annexe B5 du rapport initial.

1.6.3 **Gestion financière**. Le dispositif requis pour l'opérationnalisation d'un système de gestion financière de l'APRODAT avait été défini dans le REP, en tenant compte de l'évaluation des risques fiduciaires qui avaient été jugés élevés. Malgré la finalisation de l'organigramme et le recrutement du personnel clé, des mesures spécifiques prévues dans le REP restent encore à parachever, dont les suivantes : (i) l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et comptables, base de son système de contrôle interne, couvrant tous les cycles de gestion ; (iii) l'élaboration, le cas échéant, d'un manuel des opérations des activités de facilitation et d'intermédiation financière ; (iv) la mise en place d'un système intégré de gestion multi-projets et multipostes permettant d'assurer la tenue des comptabilités budgétaire, analytique et générale du projet ; et (v) la mise en place des mécanismes d'audit externe avec le recrutement d'auditeurs externes indépendants sur une base compétitive. Le détail des procédures de gestion financière du projet initial est donné en annexe B4 du REP.

1.6.4 **Décaissements** : Les trois financements de la Banque (Don FAD, Prêt FAD et Prêt FAT) approuvés pour le projet initial seront mobilisés conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque à travers les 3 méthodes de décaissements : (i) du paiement direct (pour les acquisitions de travaux, biens et services et autres dépenses aux coûts relativement élevés...) ; (ii) du compte spécial (essentiellement pour les dépenses de fonctionnement) et (iii) du remboursement, le cas échéant.

## **1.7 Etat d'avancement du projet initial approuvé le 18 Juillet 2018**

1.7.1 Le Conseil d'administration de l'agence d'exécution du projet dénommée APRODAT (Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo) est en place, le personnel clé est déjà en place et les activités de démarrage sont en cours. La signature des trois accords de financement (don FAD, prêt FAD et prêt FAT) faite le 27 Août 2018 a précédé la mise en vigueur desdits accords le 11 Octobre 2018. Par ailleurs, les conditions préalables aux premiers décaissements ont été remplies le 18 Janvier 2019 et le premier décaissement a été effectué le 1<sup>er</sup> Mars 2019. Enfin, le lancement officiel du projet initial est prévu en mars 2019.

## **II. JUSTIFICATION ET OBJET DU PRET FSN**

### **2.1 Justifications du financement FSN**

2.1.1 Dans le cadre des études de préparation du projet financées sur le PPF, des études complètes avaient été finalisées pour permettre d'implanter (i) 4 mini-réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans 4 villages centres, et ; (ii) des Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans d'autres localités de la zone de projet. Par ailleurs, le projet initial tel qu'approuvé intègre aussi les études d'avant-projet détaillé (APD) de deux barrages de stockage et de 1200 Ha de périmètres irrigués (destinés aux cultures de riz et de maïs/soja). Par manque de ressources, une requête de financement avait été soumise au FSN durant le processus de préparation du projet. La réponse formelle du FSN n'étant pas parvenue avant le passage au Conseil, le financement de ces catégories d'infrastructures (périmètres irrigués et AEP) n'avait pas été pris en compte dans le financement initial tel qu'approuvé.

2.1.2 C'est la raison pour laquelle ce financement additionnel du FSN se justifie pleinement pour permettre la réalisation d'une partie des périmètres irrigués (pour l'augmentation durable de la productivité agricole) d'une part, et d'autre part garantir l'accès à l'eau potable des ménages et des Petites et Moyennes Entreprises-PME localisés dans les villages centres et impliquer notamment dans la transformation des produits agricoles et les prestations de services. Ce financement FSN est donc destiné à financer la mise en œuvre de ces deux volets essentiels pour l'augmentation de la résilience des systèmes de production agro-pastorale et des capacités de transformation agricole pour l'atteinte des résultats escomptés du projet.

### **2.2 Objet du financement FSN**

2.2.1 L'objectif de ce financement additionnel du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) est de financer les travaux de réalisation de périmètres irrigués et de systèmes d'adduction en eau potable dans certaines localités de la zone du projet initial (région de Kara). L'objectif spécifique du prêt FSN est (i) d'aménager des périmètres irrigués gravitaires (environ 600 Ha) en aval du barrage de l'agro-parc ; (ii) d'alimenter en eau potable (AEP) 4 villages-centres et des localités secondaires pour les besoins des ménages et des agro-entrepreneurs.

## **III. PRINCIPALES ACTIVITES A FINANCER SUR LE PRET DU FSN**

### **3.1 Description des activités à financer sur le prêt FSN**

3.1.1 Les activités prévues pour être financées par le financement additionnel du FSN étaient inscrites dans la Note conceptuelle approuvée par l'Equipe pays du 28 Février 2018 et le SNOG (Comité des Opérations et de l'Assurance Qualité) du 09 mars 2018. Celles-ci ont ensuite été enlevées du plan de financement du PTA-Togo pour faire face au manque de ressources notée

lors de l'évaluation; ainsi, certains investissements ont été différés parmi lesquels les périmètres irrigués et l'alimentation en eau potable des ménages et des PME agricoles transformatrices. A ce titre, le rapport d'avant-projet sommaire (APS) des périmètres irrigués est disponible et les études d'avant-projet détaillé (APD) sont prévues dans le cadre du financement initial du Projet (FAD et FAT). Pour l'AEP, les rapports d'APD sont déjà disponibles. Ainsi, les activités proposées pour être financées par le financement additionnel du FSN s'intègrent parfaitement dans le cadre des composantes initialement définies dans le PTA-Togo (voir le tableau ci-dessous, et la description révisée des composantes & cadre logique en annexe -et en gras).

<b>Composante/ sous-composante (identiques au projet initial)</b>	<b>Coût (M.UC)</b>	<b>Description sommaire</b>
<b>Composante 2:</b> Infrastructures d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles/ <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sous-composante 2.3 :</b> Infrastructures d'appui aux productions agricoles</li> </ul>	2,405	<b>(i)</b> Aménagement de 600 Ha de périmètres irrigués gravitaires en maîtrise totale de l'eau (canaux Ia et IIa revêtus, ouvrages et équipements) en aval du barrage de l'agro-parc pour les cultures de riz (30%), de maïs/soja (60%) et de maraîchage (10%); l'approche Haute Intensité en Main-d'œuvre (HIMO) sera privilégiée; <b>(ii)</b> Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement des 600 ha de périmètres irrigués (les études complètes sont déjà prévues dans le projet initial)
<b>Composante 3:</b> Renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles/ <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sous-composante 3.2 :</b> Renforcement des capacités des communautés</li> </ul>	1,595	<b>(i)</b> Travaux de création de 4 mini-réseaux d'alimentation en eau potable-AEP (étude d'APD déjà faite sur PPF), y compris la réalisation de forages à gros débit pour 4 localités (Agbassa, Agounde, Kadjala et Leon); l'approche HIMO sera privilégiée ; <b>(ii)</b> Création de 30 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), y inclus la construction des superstructures (l'étude d'APD est déjà faite); <b>(iii)</b> Travaux de réhabilitation de 8 forages (soufflage, essais de pompage, remplacement équipements, qualité de l'eau) ; <b>(iv)</b> Contrôle et surveillance des travaux d'AEP (le rapport d'avant-projet détaillé est déjà disponible)
<b>TOTAL PRET FSN</b>	<b>4,000</b>	

### 3.2 Résultats attendus

3.2.1 Ce financement additionnel du FSN devrait spécifiquement permettre l'atteinte des résultats suivants : (i) accroître les productions de riz irrigués (2000 T/an), de maïs/ soja (3000 T/an), et de maraîchage (4000 T/an), sécurisant ainsi l'approvisionnement en matières premières l'agro-parc de Broukou et des 10 centres de transformation agricoles; (ii) faire passer le taux d'accès à l'eau potable des ménages (2195 au total) à 75% (contre 52% actuellement) ; et (iii) sécuriser l'accès à l'eau potable de PME transformatrices (environ 100).

### 3.3 Conformité des activités additionnelles aux dispositions environnementales et sociales

3.3.1 **Mesures de sauvegardes environnementales.** Conformément aux exigences du Système de sauvegarde intégré (SSI), le Projet (incluant les activités inscrites dans le financement FSN) a été classé en catégorie 1. Une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a été préparée (voir annexe B8 du rapport du projet initial) afin que l'incidence des futures activités menées dans la zone de projet soient prises en compte et les mesures d'atténuation identifiées. L'EESS a été approuvée par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) du Togo le 23 Février 2018. Un résumé de l'étude qui a été publié sur le site web de la BAD le 27 février

2018. A ce titre, les Études d'impact environnemental et social (EIES), les Plans d'action de réinstallation (PAR) et les Plans de gestion des pestes et des pesticides (PGPP) en cours d'élaboration (AEP) ou projetées dans les études complémentaires financées sur les ressources du projet initial, permettront d'appliquer les recommandations de l'EESS (voir l'annexe B8 du volume II du REP). Ainsi, les mesures déjà prévues dans le projet initial couvrent totalement les impacts potentiels de la mise en œuvre des périmètres irrigués et systèmes d'adduction d'eau potable prévus dans le cadre du FSN, y compris sur les effets des maladies liées à l'eau (schistosomiasis, bilharziose, etc.).

**3.3.2 Mesures de sauvegarde sociales.** Les effets bénéfiques additionnels du FSN ont trait: (i) au développement d'activités agricoles intensives, (ii) à la création d'emplois directs et indirects en particulier pour les jeunes, (iii) à l'augmentation du revenu brut des agriculteurs et, (iv) à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations avec comme conséquence une amélioration des apports nutritionnels et des conditions de vie des ménages. Par ailleurs, le FSN appuiera la réalisation d'infrastructures sociales pour améliorer les conditions de vie des populations par : (i) le financement de travaux de création de mini-réseaux d'adduction en eau potable (AEP), de création de nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et de réhabilitation de forages, avec l'approche HIMO; (ii) la mise œuvre d'activités de renforcement des capacités et d'IEC autour de ces infrastructures, notamment pour lutter contre les maladies liées à l'eau (bilharziose notamment).

**3.3.3 Réinstallation volontaire.** Des plans d'action pour la réinstallation ont été préparés pour l'intégralité du projet conçu initialement, y inclus pour les périmètres irrigués et les réseaux d'adduction d'eau potable financés sur le FSN. Sur la base de l'estimation des superficies qui seront affectées et de la valeur du foncier dans la zone, une provision de 800 millions FCFA avait été inscrite en vue de l'indemnisation des personnes affectées. Par ailleurs, un Plan Cadre de réinstallation (PCR) sera préparé dans le cadre du projet initial. Bien que n'étant pas un outil proposé par le SSI de la BAD, le PCR est requis à titre de précaution, pour préciser la procédure par laquelle les terres non actuellement concernées par le projet seront ultérieurement mise en valeur.

## **3.4 Modalités d'exécution du financement additionnel**

**3.4.1** Le projet financé sur financement additionnel du FSN sera mis en œuvre par la même entité qui exécute actuellement le PTA-Togo, à savoir l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo (APRODAT) créée par Décret 2018-036/PR du 27 Février 2018 pour développer 10 Agropoles durant les 15 prochaines années et promouvoir l'investissement privé. Les Ministres en Charge respectivement de l'Agriculture et de l'Industrie assurent la cotutelle de l'APRODAT qui a 2 organes : (i) un Conseil d'Administration, présidé par la Primature, et qui comprend 7 membres actifs (publics et privés) et des membres observateurs, et (ii) une Direction Générale (DG). Le personnel essentiel pour le bon fonctionnement de la DG a été identifié durant l'évaluation et son profil prédéfini ; le recrutement du personnel clé vient d'être bouclé. Ce personnel est suffisant pour mettre en œuvre les activités prévues sur FSN

**3.4.2 Calendrier d'exécution et de supervision.** L'exécution des activités financées par le prêt du FSN s'étalera d'avril 2019 à la date limite de dernier décaissement du prêt additionnel sera fixée au 31 décembre 2023, soit à la même date que les prêts initiaux du Groupe de la Banque (Accords FAD et FAT). Par conséquent, l'approbation du financement additionnel ne retardera pas l'achèvement des activités en 2023. Dès l'approbation du prêt additionnel du FSN, la Banque entreprendra des missions de supervision tous les 6 mois, concomitamment à celles des accords de financement du projet initial, conformément au manuel des opérations de la Banque.

**3.4.3 Acquisitions pour les activités additionnelles sur le prêt FSN.** Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par le FSN dans le cadre du projet, seront effectués conformément au **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015** et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement. La mission a défini les acquisitions à réaliser selon « les méthodes et procédures d'acquisition de la Banque » et celles devant suivre « le Système de passation des marchés de l'Emprunteur ». Pour ces dernières, une dérogation sera sollicitée auprès du Conseil d'administration de la Banque pour que les Règles d'origine du Guichet BAD (applicables pour les ressources du FSN) soient alignées, pour la circonstance, aux Règles d'origine prévues pour les contrats publics en droit Togolais, et appliqués pour les contrats à conclure selon le système national et financés par le FSN. Enfin, le Plan de passation des marchés des activités inscrites dans le financement additionnel a été préparé par la partie nationale et validé par la Banque (voir annexe IV).

**3.4.4 Gestion financière.** Le dispositif de gestion prévu dans le projet initial pour assurer la gestion financière de l'APRODAT est le même que celui devant assurer la mise en œuvre du prêt FSN, tel que déclinées dans le REP du projet initial (Cf. annexe B4). Les mesures prévues dans le projet initial et qui sont déjà mises en œuvre sont : le parachèvement de l'organigramme et le recrutement du personnel clé (coordonnateur, responsables administratifs et financiers, comptables, auditeur interne, etc.). Les processus en cours de mise en œuvre par l'APRODAT intègrent (i) le recrutement du consultant en charge de l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et comptables; (ii) la sélection en cours d'un fournisseur de système intégré de gestion multi-projets et multipostes permettant d'assurer la tenue des comptabilités budgétaire, analytique et générale du projet ; et (iii) le recrutement en cours d'auditeurs externes indépendants sur une base compétitive. Ces manuels de procédures, systèmes de gestion et logiciels devront désormais intégrer les besoins spécifiques liés au financement additionnel du Fonds Spécial du Nigéria.

**3.4.5 Décaissements.** Les ressources du prêt FSN seront mobilisées conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque à travers les deux (2) méthodes de décaissements suivantes : (i) le paiement direct (pour les acquisitions de travaux, biens et services et autres dépenses aux coûts relativement élevés...) ; (ii) le remboursement, le cas échéant sur accord préalable de la Banque. La méthode du compte spécial n'a pas été retenue car les dépenses de fonctionnement sont entièrement prises en charge par les autres financements du projet initial.

**3.4.6 Durabilité.** Le projet s'inscrit dans une optique de développement durable et sa pérennité repose sur le fait que la majeure partie des activités à financer ont été identifiées en collaboration avec les parties prenantes. Des assistances techniques prévues dans le Projet initial permettront de renforcer les capacités des Institutions nationales et régionales à clarifier et mieux assumer leurs responsabilités dans la gestion durable des infrastructures rurales. Des actions sont déjà inscrites dans le projet initial parmi lesquelles le renforcement des capacités à la culture entrepreneuriale, la dynamique organisationnelle des agriculteurs et la responsabilisation des communautés à travers les Association des Usagers de l'Eau d'Irrigation-AUSI dans la gestion/ maintenance des infrastructures y inclus les périmètres irrigués), ce qui est un gage de durabilité des effets et impacts du projet. Enfin, les dispositions nationales seront mises en œuvre pour l'exploitation et la maintenance des systèmes d'AEP prévus sur prêt du FSN, à savoir :

- En milieu rural, les forages équipés de pompes à motricité humaines sont gérés, au niveau village, par les Comités de gestion de l'ouvrage tandis que les mini AEP sont gérés par l'Association des Usagers de l'Eau Potable et Assainissement (AUSEPA) ; La constitution de ces organes est une condition à satisfaire afin de bénéficier du point d'eau ;

- Ces Comités et AUSEPA sont sous le contrôle de la Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise (DREHV) qui dispose en son sein du staff d'appui (agents Formants, 1 Sociologue et 1 mécanicien chargé de former les artisans-réparateurs) ;
- Les communautés doivent en outre remplir les conditions suivantes :
  - Mobiliser 150 000 F CFA par forage équipé de pompe à motricité humaine et 200 000 F CFA par borne fontaine ;
  - Ouverture de compte et dépôt de ce montant dans une structure de micro finance pour assurer la sécurisation des ressources (et après la mise en service de l'ouvrage les recettes issues de la vente de l'eau) ;
  - Fournir un certificat de donation de l'emprise de l'ouvrage

3.4.7 **Risques potentiels et mesures d'atténuation.** Les risques potentiels sont les mêmes que ceux identifiés dans le projet initial (Cf. paragraphe 4.5.1 du REP). Les mesures d'atténuation proposées dans le REP initial restent donc valables pour ce financement additionnel du FSN (voir cadre logique révisé en annexe II).

#### IV. COUT DU PRET ADDITIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT REVISE

##### 4.1 Répartition de coûts du financement additionnel du FSN

4.1.1 Le coût estimatif, hors toutes taxes et droits de douane (HTTD) du financement additionnel prévu sur le Fonds Spécial du Nigéria (FSN) est de 4 (quatre) millions d'Unité de compte (UC), dont 2,821 millions d'UC en devises (70,5% du coût) et 1,179 millions d'UC en monnaies locales (29,5% du coût). Ces coûts ont été établis sur la base de prix unitaires de marchés similaires exécutés récemment, y inclus les non alloués.

4.1.2 Répartition par catégories de dépenses du financement additionnel FSN. La répartition du prêt FSN de 4 (quatre) millions d'UC, hors taxes et douanes, par catégorie de dépenses est présentée dans le tableau ci-après.

LISTE DE BIENS ET SERVICES	Prêt FSN (en milliers d'UC)		
	M. Locales	Devises	Total
<b>A. TRAVAUX</b>	<b>1 111,45</b>	<b>2 593,38</b>	<b>3 704,83</b>
Aménagements	671,55	1 566,94	2 238,49
Infrastructures	439,90	1 026,43	1 466,34
<b>C. SERVICES</b>	<b>23,33</b>	<b>132,19</b>	<b>155,51</b>
2. ASSISTANCE TECHNIQUE	23,33	132,19	155,51
<b>Non-Alloués</b>	<b>43,73</b>	<b>95,93</b>	<b>139,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 178,51</b>	<b>2 821,49</b>	<b>4 000,00</b>

##### 4.2 Plan de financement cumulé révisé du PTA-Togo (avec FSN)

4.2.1 **Dispositif de financement :** Le financement du projet comprend : (i) le financement initial du PTA-Togo avec un prêt et un don FAD, un prêt FAT, le financement BOAD, le Fonds Coréen, respectivement à hauteur de 8,04 millions UC (16,7%) ; 4,635 millions UC (9,6%), y inclus le remboursement du PPF 995.000 UC ; 8,32 millions UC (17,2%) ; 10 milliards FCFA (12,8 millions UC soit 26,5%), 5,068 millions \$EU (3,52 millions UC soit 7,3%), et le Gouvernement togolais pour un montant de 6,046 milliards FCFA, et (ii) le financement additionnel du FSN, objet de cette Note au Conseil pour 4 millions d'UC (6,6%). La répartition des coûts cumulés révisés (avec FSN) par source de financement est la suivante (voir tableau).

## Résumé des Coûts du Projet par Source de financement (Plan de financement avec FSN)

SOURCES DE FINANCEMENT	(Million XOF)			(*000 UC)			%
	M. Local	Devisé	Total	M. Local	Devisé	Total	
Prêt FAD	1 887,43	4 391,41	6 278,83	2 416,84	5 623,16	8 040,00	16,4
Prêt FAT	2 250,64	4 246,86	6 497,50	2 881,93	5 438,07	8 320,00	17,0
Don FAD	2 374,41	1 245,30	3 619,70	3 040,41	1 594,59	4 635,00	9,4
BOAD	3 331,70	6 668,30	10 000,00	4 266,21	8 538,71	12 804,92	26,1
Fonds Coréens	2 122,27	629,95	2 752,22	2 717,55	806,64	3 524,19	7,2
FSN (nouveau)	942,56	2 256,60	3 199,16	1 178,51	2 821,49	4 000,00	8,2
Etat du Togo	3 288,99	2 757,09	6 046,08	4 211,52	3 530,43	7 741,95	15,8
<b>Total</b>	<b>16 198,00</b>	<b>22 195,51</b>	<b>38 393,51</b>	<b>20 712,97</b>	<b>28 353,09</b>	<b>49 066,06</b>	<b>100,0</b>

4.2.2 La répartition des coûts cumulés révisés (avec FSN) par composante et sous-composante est donné dans le tableau qui suit.

## Résumé des Coûts révisés du Projet par Composante (avec FSN)

COMPOSANTES	(Millions XOF)			(*000 UC)			% Dev.	% CB
	M. Local	Devisé	Total	M. Local	Devisé	Total		
<b>A. POL. D'APP. GOUV. &amp; RENF. INST.</b>	<b>2 379,97</b>	<b>1 457,20</b>	<b>3 837,17</b>	<b>3 047,53</b>	<b>1 865,94</b>	<b>4 913,47</b>	<b>38</b>	<b>11</b>
Amélior. Cadre Opér. ZTA /a	633,97	583,20	1 217,17	811,79	746,79	1 558,58	48	4
Système de Gouvernance de la ZTA	488,00	672,00	1 160,00	624,88	860,49	1 485,37	58	3
Renf. Inst.Publ., Etatiq. & Non-état.	1 258,00	202,00	1 460,00	1 610,86	258,66	1 869,52	14	4
<b>B. DEV. INFRASTR. TRANSF. &amp; D'ACCES</b>	<b>7 762,79</b>	<b>16 771,49</b>	<b>24 534,28</b>	<b>9 923,67</b>	<b>21 436,13</b>	<b>31 359,80</b>	<b>68</b>	<b>67</b>
Infrastructures de l'Agroparc	2 150,81	4 896,06	7 046,87	2 754,10	6 269,37	9 023,46	69	21
Infrastr. d'Accès aux Intrants & SA	1 279,64	2 975,84	4 255,48	1 638,57	3 810,54	5 449,11	70	13
Infrastr. d'Appui à la Production /b	4 332,34	8 899,59	13 231,93	5 531,00	11 356,23	16 887,23	68	36
<b>C. RENF. DES CAPACITES DES ACTEURS</b>	<b>2 785,56</b>	<b>1 885,18</b>	<b>4 670,74</b>	<b>3 556,04</b>	<b>2 387,84</b>	<b>5 943,88</b>	<b>30</b>	<b>10</b>
Producteurs des Filières-Clefs	2 144,77	657,45	2 802,22	2 746,36	841,86	3 588,22	23	8
Communautés Rurales	449,74	955,78	1 405,52	565,04	1 197,76	1 762,80	80	1
Services Centraux et Déconcentrés	191,05	271,95	463,00	244,64	348,23	592,87	59	1
<b>D. GESTION ET COORD. DU PROJET</b>	<b>2 797,70</b>	<b>1 244,84</b>	<b>4 042,55</b>	<b>3 582,44</b>	<b>1 594,01</b>	<b>5 176,45</b>	<b>31</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL COÛT DE BASE</b>	<b>15 726,03</b>	<b>21 358,71</b>	<b>37 084,74</b>	<b>20 109,68</b>	<b>27 283,92</b>	<b>47 393,60</b>	<b>57</b>	<b>100</b>
Imprévus Physiques	187,83	380,95	568,78	239,97	486,52	726,49	67	2
Imprévus Financiers	284,13	455,84	739,96	363,31	582,67	945,98	62	2
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>16 198,00</b>	<b>22 195,51</b>	<b>38 393,51</b>	<b>20 712,97</b>	<b>28 353,09</b>	<b>49 066,06</b>	<b>58</b>	<b>104</b>

4.2.3 La répartition des coûts cumulés révisés (avec FSN) du projet par catégorie de dépenses est la suivante.

## Résumé des Coûts révisés du Projet par Catégorie de Dépense (avec FSN)

CATEGORIES DES DEPENSES	(Millions XOF)			(*000 UC)			% Dev.	% CB
	M. Local	Devisé	Total	M. Local	Devisé	Total		
<b>I. COÛTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 279,38</b>	<b>20 847,12</b>	<b>34 126,49</b>	<b>16 976,77</b>	<b>26 628,82</b>	<b>43 605,59</b>	<b>60</b>	<b>92</b>
<b>A. TRAVAUX</b>	<b>7 059,13</b>	<b>16 471,30</b>	<b>23 530,43</b>	<b>9 012,35</b>	<b>21 028,81</b>	<b>30 041,16</b>	<b>70</b>	<b>60</b>
Barrages & Aménagements	3 537,10	8 253,22	11 790,32	4 513,02	10 530,39	15 043,41	70	29
Infrastructures	3 312,03	7 728,08	11 040,11	4 230,42	9 870,98	14 101,40	70	29
Constructions et Réhabilitations	210,00	490,00	700,00	268,90	627,44	896,34	70	2
<b>B. BIENS</b>	<b>431,97</b>	<b>867,38</b>	<b>1 299,35</b>	<b>553,14</b>	<b>1 110,67</b>	<b>1 663,81</b>	<b>67</b>	<b>4</b>
1. VEHICULES	57,00	171,00	228,00	72,99	218,96	291,95	75	1
2. EQ., MAT. & INTRANTS	374,97	696,38	1 071,35	480,15	891,71	1 371,86	65	3
Equipements	374,97	696,38	1 071,35	480,15	891,71	1 371,86	65	3
Matériels et Intrants Agricoles	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>								
<b>C. SERVICES</b>	<b>3 460,93</b>	<b>3 508,44</b>	<b>6 969,37</b>	<b>4 431,13</b>	<b>4 489,34</b>	<b>8 920,47</b>	<b>50</b>	<b>19</b>
1. FORMATION	1 149,52	766,35	1 915,87	1 471,95	981,30	2 453,25	40	5
2. ASSISTANCE TECHNIQUE	232,41	1 316,97	1 549,38	297,03	1 683,18	1 980,21	85	4
3. ETUDES	1 160,25	1 088,87	2 249,12	1 485,69	1 394,29	2 879,98	48	6
Etudes Diverses	641,70	784,30	1 426,00	821,69	1 004,29	1 825,98	55	4

CATEGORIES DES DEPENSES	(Millions XOF)			(*000 UC)			% Dev.	% CB
	M. Local	Devises	Total	M. Local	Devises	Total		
Avance de Préparation	518,55	304,57	823,12	664,00	390,00	1 054,00	37	2
4. Services Contractuels	885,00	295,00	1 180,00	1 133,24	377,75	1 510,98	25	3
5. Audit	33,75	41,25	75,00	43,22	52,82	96,04	55	0
D. DIVERS	2 327,35	-	2 327,35	2 980,15	-	2 980,15	-	6
<b>II. COÛTS RECURRENTS</b>	<b>2 446,65</b>	<b>511,60</b>	<b>2 958,25</b>	<b>3 132,92</b>	<b>655,10</b>	<b>3 788,01</b>	<b>17</b>	<b>8</b>
A. PERSONNEL	1 572,00	-	1 572,00	2 012,93	-	2 012,93	-	4
B. INDEMNITES DE DEPLACEMENT	407,43	-	407,43	521,70	-	521,70	-	1
C. ENTRETIEN, FONCT. & REP.	295,10	454,22	749,32	377,87	581,63	959,50	61	2
Véhicules	148,65	276,06	424,70	190,34	353,49	543,83	65	1
Equipements	145,40	177,72	323,12	186,19	227,57	413,76	55	1
Infrastructure	1,05	0,45	1,50	1,34	0,58	1,92	30	0
D. FRAIS GENERAUX	172,13	57,38	229,50	220,40	73,47	293,87	25	1
<b>TOTAL COÛT DE BASE</b>	<b>15 726,03</b>	<b>21 358,71</b>	<b>37 084,74</b>	<b>20 109,68</b>	<b>27 283,92</b>	<b>47 393,60</b>	<b>57</b>	<b>100</b>
Imprévus Physiques	187,83	380,95	568,78	239,97	486,52	726,49	67	2
Imprévus Financiers	284,13	455,84	739,96	363,31	582,67	945,98	62	2
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>16 198,00</b>	<b>22 195,51</b>	<b>38 393,51</b>	<b>20 712,97</b>	<b>28 353,09</b>	<b>49 066,06</b>	<b>58</b>	<b>104</b>

## V. CADRE JURIDIQUE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU FSN

### 5.1 Instrument légal

5.1.1 Le prêt additionnel du Fonds Spécial du Nigéria (FSN), en faveur de la mise en œuvre d'activités jugées essentielles pour le PTA-Togo, porte sur un montant de quatre (4) millions d'Unité de compte. Ainsi, un accord de prêt sera signé entre la République du Togo et la Banque Africaine de Développement pour la mobilisation dudit du FSN.

### 5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 L'octroi du prêt FSN est subordonnée aux conditions suivantes :

5.2.2 *Conditions préalables à l'Entrée en vigueur.* L'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt du Fonds Spécial du Nigéria (FSN), est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions prévues à la Section 12.01 des *Conditions Générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie (entités souveraines)*, telles que périodiquement amendées.

5.2.3 *Conditions préalables au premier décaissement.* Le décaissement des ressources du prêt est subordonné à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt.

5.2.4 *Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux impliquant une réinstallation.* Sous réserve de l'Entrée en vigueur, l'obligation de la Banque de procéder au décaissement des ressources du Prêt pour les travaux impliquant une réinstallation est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions supplémentaires suivantes :

- Soumettre un calendrier des travaux et d'indemnisation préparé en conformité avec le Plan de réinstallation (« PR ») et les Politiques de sauvegardes de la Banque satisfaisant sur le fond et la forme pour la Banque détaillant : (i) chaque zone de travaux du Projet ; et (ii) le délai d'indemnisation et/ou de réinstallation de toutes les personnes affectées par le Projet (« PAP ») pour chaque zone ; et
- Fournir à la Banque des preuves satisfaisantes que toutes les personnes affectées par le Projet (« PAP ») sur la zone des travaux aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au

Plan de gestion environnementale et sociale (« PGES »), au PR et/ou au calendrier des travaux et d'indemnisation, tel que convenu et aux Politiques de sauvegardes de la Banque, avant le début de ces travaux et dans tous les cas, avant le déplacement et/ou la prise de possession des terres et/ou des biens connexes des PAP ; ou

- (c) En lieu et place du paragraphe (b) ci-dessus, fournir des preuves satisfaisantes indiquant que les ressources allouées à l'indemnisation et/ou à la réinstallation des PAP ont été consignées dans un compte dédié dans une banque acceptable pour le Fonds [ou consignées auprès d'un tiers de confiance acceptable pour le Fonds], lorsque l'Emprunteur peut prouver, à la satisfaction de la Banque, que l'indemnisation et/ou la réinstallation des PAP, conformément au paragraphe (b) ci-dessus, n'ont pas pu être réalisées entièrement ou partiellement, pour les raisons suivantes :
- (i) l'identification des PAP par l'Emprunteur n'est pas faisable ou possible ;
  - (ii) il existe des litiges en cours impliquant les PAP et/ou affectant l'exercice d'indemnisation et/ou de réinstallation ; ou
  - (iii) toute autre raison indépendante de la volonté de l'Emprunteur, telle que discutée et convenue avec la Banque

5.2.5 *Engagements.* L'Emprunteur s'engage à respecter les objectifs du Projet. À cette fin, l'Emprunteur devra mettre en œuvre le Projet et faire en sorte que ses contractants et/ou ses agents mettent en œuvre le Projet conformément aux dispositions de l'accord de prêt FSN et de l'Article IX (*Exécution du projet - coopération et information*) des Conditions générales.

5.2.6 *Sauvegardes environnementales et sociales.* L'Emprunteur s'engage et s'assure que l'Agence d'exécution, chacun de ses contractants, sous-contractants et agents fassent de même à :

- (a) soumettre à la Banque, avant le démarrage des travaux, les rapports d'études environnementale et sociale (Étude d'impact environnemental et social, Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Plan d'Actions pour la Réinstallation des populations et Plans de gestion des pestes et des pesticides) des composantes du projet financées par le FSN, validés par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE);
- (b) exécuter le Projet conformément au PGES, aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- (c) préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de projet mentionné dans l'accord de prêt FSN, des rapports trimestriels de la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives prises à cet effet ;
- (d) s'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition du PGES, totale ou partielle, sans l'accord préalable écrit de la Banque ;

- (e) collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du Projet ou tout changement dans son champ d'application entraîne, de façon imprévue, le déplacement et/ou la réinstallation d'un plus grand nombre de populations ; et s'engager à ne débiter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du Projet qu'à condition que toutes les PAP soient indemnisées et/ou réinstallées conformément au PR préparé.

5.2.7 Autres engagements. L'Emprunteur s'engage à :

- (a) Soumettre à la Banque, au plus tard deux (2) mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt, pour avis, le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet, actualisé et tenant compte des activités à financer sur les ressources du Prêt ; et
- (b) Intégrer les besoins spécifiques liés au Prêt au système intégré de gestion multi-projets et multipostes permettant d'assurer la tenue des comptabilités budgétaire, analytique et générale du projet et logiciels.

5.2.8 Intégrité : L'Emprunteur doit mettre le Projet en œuvre, et s'assurer que l'Agence d'exécution et chacun de ses contractants et/ou de ses agents mettent le Projet en œuvre conformément aux dispositions des Politiques anti-corruption.

### **5.3 Conformité avec les politiques de la Banque**

5.3.1 Le financement additionnel du FSN contribue à trois des cinq Hautes priorités de la Banque à savoir (i) « Nourrir l'Afrique » ; (ii) « Industrialiser l'Afrique » ; et (iii) « Améliorer les conditions de vie des populations africaines ». Il est par ailleurs en conformité avec les politiques, directives et procédures de la Banque en matière de gestion environnementale et sociale.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

La Direction recommande que le Conseil d'administration de la Banque approuve : (i) l'octroi d'un prêt de financement additionnel du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) d'un montant de 4 (quatre) millions d'Unités de compte (UC) au bénéfice de la République Togolaise, pour le compte du Projet de Transformation Agro-Alimentaire du Togo, PTA-Togo ; et (ii) que les acquisitions des biens, travaux et services financées sur les ressources du Prêt qui utilisent les procédures et méthodes d'acquisition du Togo seront ouvertes aux états qui ne sont pas états membres de la Banque.

# ANNEXES

**Annexe I : Lettre de SEM le Ministre des Finances du Nigéria, datée du 31 Août 2018, confirmant l'allocation de 4 millions au PTA-Togo**



## FEDERAL MINISTRY OF FINANCE

Office of the Honourable Minister

Ahmadu Bello Way,  
Central Business District,  
P.M.B. 14 Garki, Abuja  
Nigeria.

FEDERAL MINISTRY OF FINANCE  
OPEN REGISTRY  
ESPATCHED

09-6702444  
08180147408

FII875/S.16/X.V9/T1

*3/9/18* 31<sup>st</sup> August, 2018

*ST*

The Executive Director,  
Representing Nigeria and Sao Tome & Principe  
Abidjan 01  
Cote d'Ivoire

**RE: NIGERIA TRUST FUND PROPOSED 2018 PROJECT PIPELINE**

I refer to your letter dated 30<sup>th</sup> July, 2018 on the above subject and to convey the approval of the Federal Government of Nigeria for the financing of the proposed 2018 project pipeline as follows:

- i. Sao Tome and Principe (STP) UA 2.4million for the Payment Infrastructure and Financial Inclusion Project;
- ii. Togo Agricultural Transformation Project PTA UA 4million;
- iii. Mauritania Project for the Promotion of Rural Women in Mauritania UA 3.6million.

2. In view of the above, I wish to emphasize the imperative of ensuring visibility for the Nigeria Trust Fund (NTF) as a third lending window of the Bank. In addition, appropriate credit should be given to NTF as the sources of financing throughout the lifespan of the projects in order to give the Fund the same level of visibility with other financiers.

3. Please accept the assurances of my warm regards.

*Kemi Adeosun*  
Kemi Adeosun (Mrs)  
Honourable Minister of Finance

www.finance.gov.ng  
www.vaids.gov.ng

*Gaetano*  
**VAIDS**  
VOLUNTARY ASSETS AND INCOME  
DECLARATION SCHEME

## **Annexe II : Description détaillée du projet révisé (avec FSN)**

L'objectif général du Projet est de favoriser une croissance agricole inclusive, créatrice d'emplois et réduisant les importations alimentaires grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé dans les filières clé (riz, maïs, soja, sésame, poulet de chair et noix de cajou).

Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants: (i) Faciliter les investissements privés dans les filières clé grâce aux mesures d'appui aux politiques, à la gouvernance et aux incitations ; (ii) Promouvoir le développement des chaînes de valeur prioritaires à travers la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, au stockage et à la transformation ; et (iii) Renforcer les capacités des acteurs des filières agro-industrielles prioritaires.

### **1. Description des composantes du Projet- Initial**

1.1 La préparation du projet a été largement facilitée par la conduite de plusieurs études financées sur PPF dont les suivantes: (i) Etudes sur les filières agricoles prioritaires, les marchés potentiels, et l'environnement des affaires ; (ii) L'Etude d'élaboration du master-plan du parc agro-industriel ; (iii) l'étude d'APS des barrages, périmètres irrigués, AEP et électrification de 6 villages ; (iv) l'étude d'APD de l'électrification et l'accès au réseau ICT de l'agro-parc. Ainsi, elles ont permis de concevoir ce projet pilote qui est conçu comme la première Zone de transformation agro-alimentaire (ZTA) dans la région de Kara et dans le pays. Il prévoit l'appui aux réformes politiques, réglementaires et institutionnels pour attirer l'investissement privé d'une part, mais aussi des mesures d'amélioration des infrastructures rurales de la zone d'intervention et de renforcement des capacités des acteurs des filières prioritaires en termes de substitution aux produits d'importation (riz, maïs, soja, poulet de chair) et d'exportation (noix de cajou et sésame). De manière spécifique, le projet a une approche multidimensionnelle :

1.2 Au plan institutionnel, plusieurs mesures en faveur de l'investissement privé sont prévues dans le cadre du projet parmi lesquelles :

- **Le renforcement des capacités de l'Agence de promotion et de développement des Agropoles du Togo (APRODAT)**, créé par Décret n°2018-036/PR du 27 février 2018 pour mener à bien l'objectif de mettre en œuvre dix agropoles dans les 15 prochaines années (voir paragraphe 4) ;
- **L'appui à la future Société d'économie mixte** chargée de la promotion et de la gestion de l'agro-parc de Kara, pour promouvoir les investissements privés en faveur de la transformation des produits agricoles, et de la fourniture d'intrants et de services agricoles
- **L'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel** en faveur des investissements privés dans l'agro-industrie, à travers notamment:
  - ✓ L'opérationnalisation de la réforme foncière à travers l'assistance technique à la rédaction des décrets d'application relatifs au foncier agricole et rural voté par l'assemblée nationale le 05 juin 2018, y compris la mise en place d'un guichet unique du foncier ;
  - ✓ L'appui aux Directions et Agences du Ministère de l'industrie en charge de la mise en application des réformes en cours en matière de normalisation et de métrologie, à travers leurs dotations en équipements (y compris de laboratoire) et la formation;
  - ✓ L'amélioration des conditions d'accès au financement, notamment pour les PME et les Coopératives, à la travers la mise en place d'un fonds de garantie auprès des Institutions financières, et d'appuis ponctuels (équipements informatiques et formations) ;

- ✓ L'étude à mener par le cabinet d'AT portant élaboration du plan d'affaire prévisionnel de l'agro-parc tenant compte des marchés ciblés (national, régional et international), de l'environnement des affaires, et des incitations possibles souhaitables
- ✓ Les mesures en faveur du renforcement des capacités des Universités et autres instituts de recherche, de formation et d'appui-conseil intervenant dans le secteur agro-industriel (équipements informatiques et de laboratoire, formations, etc.)

1.3 Au plan physique, les travaux de développement d'infrastructures prévus dans la cadre du projet pour améliorer l'environnement d'intervention du secteur privé, va toucher trois grandes entités, à savoir:

- *Une partie centrale ou agro-parc* composé d'un aménagement viabilisé avec des voiries et réseaux divers-VRD (AEP, assainissement, électricité, ICT, etc.), des supports logistiques et des installations et services spécialisés (chaîne du froid, laboratoire et certification, services aux entreprises, traitement des déchets, guichet unique, etc.) ; une *Société d'économie mixte assurera la promotion et la gestion de l'agro-parc qui verra des sociétés privés investir dans la transformation des produits agricoles, la fourniture de services et d'intrants.*
- *Des Centres de transformation agricole (CTA)*, localisés dans 10 villages centres, sont des plateformes multifonctionnelles à l'usage des exploitants agricoles intégrant : (i) un centre d'agrégation, de triage et de stockage primaire; (ii) un centre de distribution d'intrants ; (iii) un centre de services (crédit agricole, centre d'affaires, location et maintenance de matériel agricole, clinique zoo-sanitaire, etc.); (iv) un service de contrôle qualité des aliments et de certification des semences ; (v) un centre de vulgarisation et de formation de producteurs.
- *Des zones de production agricole* : Elles couvrent les zones ciblées pour fournir les produits agricoles à l'agro-parc via les CTA. Ils vont bénéficier d'investissements publics (barrages, périmètres irrigués, pistes, etc.) à même de faciliter l'accroissement de la productivité agricole pour les filières retenues. Ainsi, le financement du FSN financera les travaux d'aménagement de 600 ha de périmètres irrigués an aval du barrage de l'agro-parc (B1) ainsi que les frais du cabinet de surveillance des travaux.

1.4 Au plan renforcement des acteurs des chaînes de valeur en faveur d'une plus grande inclusion, le projet devra appuyer la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des cadres de concertation des principales filières ciblées, pour faciliter les relations d'affaires avec le secteur privé ;
- Améliorer les capacités des Organisations de production agricole (OPA) des dix (10) Centres de transformation agricole identifiés dans les trois zones agricoles (irriguée, bas-fonds et sous pluies) avec la Fondation Saemaul pour la Mondialisation;
- Améliorer les capacités des communautés villageoises dans le diagnostic participatif, la planification locale participative, et la formulation et mise en œuvre de projets communautaires (Fondation Saemaul pour la Mondialisation); à ce titre, le FSN financera spécifiquement la création de 4 mini-réseaux d'AEP pour 4 villages-centres, la création de 30 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), et la réhabilitation de 8 forages, pour couvrir les besoins d'environ 2195 ménages et 100 PME/OP intervenant dans la transformation des produits agricoles (CTA) et les prestations de services de proximité;
- Appui au renforcement des capacités des services de l'Etat et autres partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Appuyer la mise en œuvre de sous-projets prioritaires d'appui aux filières agricoles identifiés par deux CTA (Fondation Saemaul pour la Mondialisation) ;

- L'appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques tels qu'identifiés lors l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) : indemnisation des déplacés/ impactés, compensation, protection des sites sensibles, etc.

1.5 Les composantes, sous-composantes et activités du projet sont présentées dans le tableau suivant.

Composantes	Coût (M FCFA)	Description des composantes
<b>A/ Politique d'appui, gouvernance et mesures incitatives</b>	<b>4,98</b>	<b>A1/ Amélioration du cadre politique, réglementaire et opérationnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AT à l'élaboration des textes d'application du Code foncier (voté par l'assemblée nationale le 05 juin 2018), du cahier de charge de la Société de gestion de l'agro-parc et opérationnalisation du guichet unique</li> <li>• Appui à l'élaboration du cadre Légal, Réglementaire et Opérationnel de l'Evaluation Environnementale et sociale stratégique (EESS)</li> <li>• Appui aux Directions nationales en charge de la qualité, des normes et de la métrologie (équipements, formations) au sein du Ministère de l'Industrie</li> <li>• AT à la mise en œuvre de mesures de promotion de l'investissement privés dans l'agro-parc (y inclus instruments et incitations), des procédures financières et de gestion et appui à la Maitrise d'ouvrage (APRODAT)</li> <li>• Tenue de forum de promotion de l'investissement de la ZTA (2)</li> </ul>
		<b>A2/ Mise en place du système de Gouvernance des ZTA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui institutionnel au renforcement des capacités de l'APRODAT (personnel, assistance juridique, technique et en gestion, formations, etc.)</li> <li>• Appui à l'élaboration du cahier de charge de la Société de gestion de l'agro-parc, à son recrutement (CAT) et au suivi qualité des prestations</li> <li>• Etude de faisabilité de deux nouvelles ZTA (régions d'OTI et de Haut Mono)</li> </ul>
		<b>A3/ Renforcement des institutions publiques étatiques et non-étatiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Appui aux Institutions non-financières</u> (équipements informatiques, et de labo, formations): Instituts de recherche (ITRA), conseil (ICAT), formation (CIDAP, INFA-Tové, ICAT, Universités, etc.) et contrôle/certification de semences</li> <li>• <u>Appui aux Institutions financières</u>: Mise en place d'un fonds de garantie des risques, acquisition d'équipements (matériel informatique et logiciels), et renforcement des capacités des banques et IF (y compris en agro-business)</li> </ul>
<b>B/ Infrastructures d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles</b>	<b>30,91</b>	<b>B1/ Infrastructures de viabilisation de l'agro-parc (Broukou)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes architecturales et d'APD/DCE et contrôle des travaux</li> <li>• Travaux d'aménagement du site &amp; VRD (voirie, AEP, assainissement, électricité, télécom, clôture, etc.), Station d'AEP, STEP, etc.</li> <li>• Construction d'immeubles: (i) Bloc administratif et résidentiel; (ii) Bloc de services (centre de formation, centre de conférence, laboratoires, etc.); (iii) Bloc d'infrastructures socio-collectives (école, centre de santé, hôtel, etc.) ; (iv) etc.</li> <li>• Travaux d'amenée de la ligne électrique MT (CEET) et de la fibre télécom</li> <li>• Assistance à la mise en place d'une pépinière d'entreprises (prestataire)</li> </ul>
		<b>B2/ Infrastructures d'agrégation et d'accès aux intrants et services agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de infrastructures de base pour 10 CTA localisés dans 10 villages-centres couvrant les 3 zones de production agricole (irriguée, bas-fonds, sous-pluies), sur le FAD: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes techniques et contrôle des travaux de construction des CTA</li> <li>- Travaux de construction de 10 CTA (magasins de stockage de récolte, hangars de stockage d'intrants, local des Coopératives).</li> <li>- Acquisition d'équipements agricoles, de nettoyage et de logistique</li> </ul> </li> <li>• Etude d'avant-projet détaillée de la piste principale (100 km) et des pistes secondaires (50 km)</li> <li>• Travaux de réhabilitation de la piste principale (100 km) y inclus ouvrages connexes</li> <li>• Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de la piste principale</li> </ul>

Composantes	Coût (M FCFA)	Description des composantes
		<p><b>B3/ Infrastructures d'appui aux productions agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes d'APD/ DCE des 3 petits barrages et de périmètres irrigués (1500 ha)</li> <li>• Contrôle des travaux de construction des 2 petits barrages (Vol&gt;15 Mm3)</li> <li>• Etudes technico-économiques complètes du barrage B9 avec périmètres irrigués;</li> <li>• Travaux de réalisation de 2 petits barrages à usage agricole (1500 Ha potentiel) et industriel (4000-5000 m3/Jour pour l'agro-parc);</li> <li>• Réalisation de 600 Ha de périmètres irrigués en aval du barrage n°2 (agro-parc), FSN</li> </ul>
<p><b>C/ Renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles</b></p>	<p><b>4,44</b></p>	<p><b>C1/ Renforcement des capacités des producteurs agricoles (avec Fondation)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration des filières (riz, maïs, soja, sésame, noix de cajou et poulet de chair) en réseau et développement de cadres de concertations (Fondation);</li> <li>• Renforcement des capacités techniques et en gestion des 10 CTA des villages situés dans les 3 zones agricoles (irrigué, bas-fonds et sous-pluies), Fondation ;</li> <li>• Mise en place de système d'information à l'usage des OPA (e-farmers, e-agrégation, e-inputs, e-services, etc., FAD)</li> <li>• Renforcement de l'accès au financement des OPA (fonds de garantie)</li> <li>• Formation et AT des agents de l'Etat sur l'approche Saemaul Fondation</li> </ul> <p><b>C3/ Renforcement des capacités communautés villageoises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration du Couvert végétal, protection des habitats naturels aux abords des barrages et ouvrages hydro-agricoles (FAD);</li> <li>• Fabrication de 5000 foyers améliorés (lutte contre la déforestation, FAD)</li> <li>• Facilitation de l'accès aux pièces d'état civil (environ 50 000 personnes, dont au moins 70% femmes et jeunes, FAD)</li> <li>• Réalisation de 4 mini-réseau d'AEP, 30 nouveaux forages équipés de PMH (pompes à motricité humaine), et réhabilitation de 8 forages (ménages et PME/OP), pour environ 2195 ménages, sur FSN</li> <li>• Appui à la mise en œuvre des sous-projets prioritaires pour 2 CTA: (i) acquisition et gestion d'intrants (Cf. étude des sols ITRA/OCP); (ii) acquisition et gestion d'équipements; (iii) stockage et gestion des récoltes; (iv) services agricoles (Fondation Saemaul); etc.</li> </ul> <p><b>C2/ Renforcement des services centraux et déconcentrés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations et AT des services de l'Etat (avec l'ICAT) en approche participative, genre, nutrition et développement local</li> <li>• Mise en œuvre des mesures de sauvegarde inscrites dans l'EESS : (i) Elaboration d'un cadre politique de réinstallation ; (ii) Elaboration Schéma Directeur de gestion des eaux usées&amp; déchets solides ; (iii) Elaboration du Manuel des Bonnes pratiques environnementales ; (iv) Exécution du plan de suivi du PGES et de Gestion des pesticides ; (v) situation de référence environnemental et social</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Social-PGES (ANGE), du PAR (ANGE) et du PGPP (ANGE)</li> <li>• Acquisition motos et équipements informatiques (admin. régionale agricole)</li> </ul>
<p><b>D/ Coordination, gestion et Suivi-évaluation</b></p>	<p><b>5,30</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage et coordination</li> <li>• Passation des marchés</li> <li>• Gestion administrative, financière et comptable</li> <li>• Suivi-évaluation (S&amp;E)</li> </ul>

### Annexe III : Cadre Logique Axé sur les Résultats révisé du PTA-Togo (avec FSN)

TITRE : Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo, PTA-Togo						
BUT : Contribuer à une croissance agricole inclusive, créatrice de richesses et d'emplois et à la réduction des importations alimentaires à travers l'accroissement de l'investissement privé dans les filières prioritaires, notamment pour la transformation des produits agricoles ainsi que la fourniture d'intrants et de services agricoles						
	CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situat référence	Cible		
IMPACT	1. Contribuer à réduire le volume des importations alimentaire par tête d'habitant	1. Valeur des importations de denrées alimentaires par tête d'habitant en USD/ per capita	21,3 (2014)	16 (2030)	Statistiques Nationales, Statistiques du SNU	
	2. Contribuer à réduire le taux de pauvreté (notamment en milieu rural)	2.1 % de population vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1,90 \$ US/ Jour) 2.2 Hausse du niveau de sécurité alimentaire des ménages 2.3 Baisse du % d'enfants souffrant de malnutrition chronique (dont fille)	49,1% (2015) 0% 32,1% (région Kara)	25% (2030) 15% (2025) 28,9% (2025)		
EFFETS	1. La part des productions agricoles transformées sur place s'est accrue	1.1 Part des productions agricoles de la région du projet transformée sur place	19%	36%	Rapports d'Enquêtes de référence et de fin de projet	<p><u>Risque 1</u>: Sécurisation foncière insuffisante pour attirer le Secteur privé et protéger les producteurs</p> <p><u>Mitigation 1</u>: L'EESS a identifié des mesures palliatives y inclus les décrets d'application du Code foncier et la mise en place du guichet unique de Kara</p> <p><u>Risque 2</u>: Les bénéfices attendus pourraient être accaparés par une minorité</p> <p><u>Mitigation 2</u>: L'EESS (y inclus PAR, PGIES et PDC), et approche participative et sensible au genre et à la nutrition de la Fondation auront des effets positifs sur les pop.</p> <p><u>Risque 3</u>: Les changements climatiques et pratiques néfastes des populations pourraient dégrader les ressources naturelles (RN)</p> <p><u>Mitigation 3</u>: La gestion intégrée des RN et le développement de moyens alternatifs de vie devront accroître les effets du projet</p>
	2. Les conditions de vie des populations rurales de la zone de projet se sont améliorées	1.2 Investissements privés catalysés dans l'agro-industrie dans la région de Kara (million \$US)	0	>100		
		2.1 Taux d'accès des ménages aux services sociaux de base des villages touchés: (i) Electricité ; (ii) pistes praticables en toutes saisons (à moins de 5 Km) ; <b>(iii) Eau potable pour les ménages</b>	(i) 16% ; (ii) 11% ; <b>(iii) 52%</b>	(i) 43% ; (ii) 22% ; <b>(iii) 75%</b>		
		2.2 Nombre d'emplois directs et indirects créés/renforcés (dont 50% femmes)	0	39,000		
	2.3 Production escomptées (x1000T): (i) Riz irrigué (double culture); (ii) Riz bas-fonds; (iii) Riz pluvial; (iv) Maïs; (v) Soja ; (vi) Sésame ; (vi) Noix cajou;	(i) 0; (ii) 2; (iii) 1; (iv) 1,2; (v) 0,5 ; (vi) 0; (vii) 0,5	(i) 2 ; (ii) 40 ; (iii) 2; (iv) 3; (v) 1; (vi) 2,5; (v) 1,5; (vii) 1		Enquête démographique et de santé au Togo 2013-2014	
	2.4 % d'enfants de 6-23 mois avec une diète minimale acceptable	10,5% (région de Kara)	20%			

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE		MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation référence			Cible
PRODUITS	<b>A/ Politiques d'appui, gouvernance et mesures incitatives</b>					
	1. Appui à l'amélioration du cadre institutionnel des ZTA	1.1 Les textes d'application du Code foncier sont élaborés 1.2 Les textes d'application relatifs à l'EESS sont élaborés 1.2 Les Directions nationales du Ministère de l'industrie en charge de la qualité des aliments sont équipés et formés	0 0 0	1 1 1	Rapports d'Enquêtes de référence et de fin de projet	<u>Risque</u> : Le Manque d'intérêt du secteur privé pourrait limiter les investissements dans l'agro-parc
	2. Mise en place du système de Gouvernance des ZTA	2.1 Les capacités de l'APRODA) sont renforcées 2.2 La Sté de gestion de l'agro-parc est opérationnelle	0 0	1 1		<u>Mitigation</u> : (i) Des rencontres ont eu lieu avec le secteur privé (dont le Groupe Kalyan, investisseur clé), et leurs besoins pris en compte ; (ii) le Projet financera les infrastructures de viabilisation du site de l'agro-parc et des zones de production ; (ii) des appuis à la mise en œuvre des réformes en faveur de l'IP sont prévus (foncier, normes et contrôle qualité, PPP, etc.) et (iii) Une assistance technique (juridique, technique, management, PPP, etc.) sera mise à disposition à l'APRODAT
	3. Appui aux Institutions non-financières et financières	3.1 Les capacités de structures de formation, d'appui-conseil et de certification sont renforcées 3.2 Pourcentage des portefeuilles des IF partenaires investis dans l'agriculture : (i) Banques ; (ii) IMF	0 (i) 0,3%; (ii) 10%)	1 (i) 3% ; (ii) 15%	Données de référence : année 2017	
	<b>B/ Infrastr. d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles</b>					
	4. Mise en œuvre des Infrastructures de viabilisation de l'agro-parc	4.1 Superficie de l'agro-parc et viabilisée (VRD+BTP) 4.2 Capacités annuelles des Unités industrielles (x1000): i) Riz ; ii) Mais ; iii) Soja; iv) Sésame; v) Noix de cajou; vi) Provende; vii) Poulet chair; viii) Poussins	0 i) 0; ii) 0; iii) 0; iv) 0; v) 0; vi) 0; vii) 0; viii) 0	46 Ha i) 90T; ii) 15T; iii)10T; iv) 10T; v)10T; vi)20T; vii) 2000; viii) 3000	Rapports semestriels d'activités du Projet	
	5. Infrastructures d'agrégation des productions et d'accès aux intrants & services agricoles	5.1 Nbre de CTA construites et équipées 5.2 Longueur totale des pistes réhabilitée	0 0	10 100 Km		
	6. Mise en place des infrastructures de soutien aux des productions agricoles	6.1 Nbre de petits barrages construits (capacité en m3) 6.2 Superf des études i) d'APD de PI ; ii) bas-fonds aménagés (ha) <b>6.3 Superficie irriguée aménagée en aval des barrages</b>	0 0 0 ha	2 (Vol. >15 M.m3) i) 1500 ha; ii) 1500 ha 600 ha	Rapports de supervision de la Banque	
	<b>C/ Renforcement des capacités des acteurs des filières</b>					
	7. Renforcement des capacités des OP des chaines de valeur prioritaires	7.1 Nbre de CTA ayant leurs capacités renforcées 7.2 Nbre d'OPA des filières clé formées et appuyés 7.3 Nbre d'agriculteurs ayant accès aux services fournis par les CTA (intrants, gestion récolte, e-farmer, etc.) 7.3 Nbre d'agriculteurs ayant accès au financement d'intrants	0 0 0 0	10 50 10 000 (dt 30% fem.) 10 000 (dt 30% fem.)		<u>Risque</u> 5 : Retards dans l'exécution du projet dû à la maîtrise insuffisante des procédures de la Banque par l'APRODAT
	8. Renforcement des capacités des communautés	8.1 Nbre de sous-projet d'appui aux OPA mené à bien (2 CTA) 8.2 Nbre de foyers améliorés mis en place 8.3 Nbre de pièces d'état civil établis grâce au projet <b>8.4 AEP: i) mini-réseaux; ii) forages &amp; PMH ; iii) forage réhab.</b>	0 0 0 0	6 5000 50 000 <b>i) 4; ii) 30; iii) 8</b>		<u>Mitigation</u> 5 : Un appui institutionnel conséquent (voir plans d'actions) est prévu pour l'APRODAT dans le cadre du projet
	9. Renforcement de l'accès des services de l'Etat	9.1 Renforcement des capacités des services de l'Etat en approche participative, genre, santé et nutrition, etc. 9.2 Renforcement des capacités en mise en œuvre de l'EESS 9.3 Suivi de l'EIES, PGES, PAR et PGPP (ANGE) Procédures et systèmes de gestion financière/comptable et des acquisitions élaborés et mis en place Nbre de Plans de PM soumis à temps et validés Nbre de rapport d'audit annuel soumis à temps Nbre de rapports semestriels d'activités soumis à temps Enquêtes de référence et de fin de projet réalisées	0 0 0 0 0 0 0 0	1 1 1 1 5 10 1 2		
	<b>D/ Coordination, gestion et suivi-évaluation</b>					
	Pilotage et coordination, Acquisitions, Gestion financière Audit, Suivi-évaluation					
	ACTIV CLÉS	<u>Composantes</u> : (1) Politiques d'appui, gouvernance et mesures incitatives ; (2) Infrastructures d'appui à la transformation et accès aux intrants et services agricoles ; (3) Renforcement des capacités des acteurs des filières agro-industrielles; (4) Coordination, gestion et suivi-évaluation	<u>Ressources par composante</u> : (1) Composante A: 4,983 M.UC (11%); (2) Composante B: 30,339 M.UC (67%); (3) Composante C: 4,440 M.UC (10%) ; 4) Composante D: 5,304 M.UC (12%)	<u>Sources</u> : i) FAD-prêt : 8,04 M.UC, FAD-Don: 4,635 M.UC; ii) FAT: 8,32 M.UC; (iii) BOAD: 12,80 M.UC; (iv) Fondation: 3,52 M.UC; (v) Etat: 7,74 M.UC ; (vi) FSN : 4 M.UC		

### Annexe IV : Calendrier prévisionnel d'exécution du projet révisé (avec FSN)

Année	2018				2019				2020				2021				2022				2023				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
<b>Activités préparatoires</b>																									
Evaluation du projet																									
Négociation des prêts, dons et approbation																									
Signature des Accords de prêts/ dons et respect des conditions préalables au 1er décaissement																									
Publication de l'Avis Général de Passation des Marchés																									
Finalisation de la sélection du personnel clé et lancement du Projet																									
<b>A/ Politiques d'appui, gouvernance et mesures incitatives</b>																									
Recrutement du cabinet d'assistance technique à l'APRODAT et conduites prestations: élaboration manuel des procédures, textes juridiques, cahier de charge Sté de gestion, AMO, formations, etc.																									
Acquisition équipements et renforcement capacités de: APRODAT, Directions en charge de la qualité (Min. Industrie), Services techniques agricoles, Société de Gestion de l'agro-parc, etc.																									
Recrutement de cabinets et Etude de faisabilité de deux nouvelles ZTA (OTI et Haut Mono)																									
Sélection et renforcement des capacités des Institutions Non-financières (équipements et formations) et financières (fonds de garantie, équipements informatiques et formations orientées agro-business)																									
<b>B/ Infrastructures d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles</b>																									
(i) Etudes architecturales et d'APD/ DCE de l'agro-parc; (ii) APD/DCE des petits barrages et périmètres irrigués, (iii) études complètes du barrage B9 ; (iv) Pistes d'accès et CTA (10)																									
Travaux d'aménagement de l'agro-parc y inclus VRD (eau potable, électricité, assainissement, voirie, etc.), SAEP, STEP et BTP : sélection prestataires et exécution des travaux																									
<b>Travaux d'aménagement périmètres irrigués (600 Ha, FSN): sélection prestataires et exécution travaux</b>																									
Réhabilitation de pistes (BN) et construction de 10 CTA (FAD/FAT): sélect prestataires et exécution travaux																									
<b>C/ Renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles</b>																									
Renforcement des capacités de 10 CTA (Structuration filières, Formations techniques et en gestion, appui à l'acquisition/ gestion d'intrants, services agricoles y compris e-farmers platform, etc.)																									
Appui à la mise en œuvre de SP prioritaires dans 2 CTA pilotes (Saemaul Globalization Fondation)																									
<b>Renforcement des capacités des communautés rurales:</b>																									
<b>i) Planification locale, gestion environnementale, nutrition, foyers améliorés, pièces d'état civil, etc.</b>																									
<b>ii) Systèmes d'alimentation en eau potable (sur FSN) : sélection prestataires, exécution travaux</b>																									
Renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés (approche développement local, plans d'actions aires protégés et des pesticides, PGES/PAR/, missions et formations, etc.)																									
<b>D/ Coordination et gestion de projet</b>																									
Mise en place du système de gestion financière, administrative et comptable																									
Etablissement de la situation de référence et mis en place du système de suivi évaluation																									
Coordination et gestion, suivi-évaluation et communication																									
Assistance technique à l'APRODAT (manuel procédures, ingénierie, juridique, etc.)																									
Rapports d'audit annuels																									
Revue à Mi-parcours																									
Rapport d'achèvement																									

## **Annexe V : Modalités de passation des marchés du prêt FSN**

Les activités du Projet de Transformation Agro-alimentaire (PTA) devant être financés par le FSN seront mis en œuvre dans le même environnement et par les mêmes structures que celles en charge des activités financées par le prêt FAD, le don FAD et le prêt FAT. Ainsi, les évaluations, les risques identifiés et les plans d’actions proposés dans le cadre du projet pour les activités financées par les ressources prêt FAD, don FAD et prêt FAT sont applicables au volet FSN du projet.

### **A) Détails des méthodes et procédures d’acquisition (MPA) à utiliser dans le cadre des activités financés par le FSN dans le cadre du Projet**

Les acquisitions additionnelles du projet financées sur le prêt additionnel FSN seront effectuées selon les systèmes et méthodes de passation des marchés suivants :

#### ***1. Système de passation des marchés du Togo (SPM)***

##### ***Eligibilité***

Les ressources de la Banque prévues pour financer les activités du projet proviennent du guichet BA dont bénéficie les ressources du FSN. Ainsi, les règles d’origine propres au guichet BAD sont à priori applicables. Suite à l’évaluation des risques et capacités en passation des marchés, il a été décidé d’utiliser le Système National de passation des marchés pour une partie de ce projet. Les règles d’origine applicables aux contrats publics en droit Togolais n’étant pas les mêmes que celles du guichet BAD, il convient de prévenir toute incompatibilité pratique. Pour ce faire, **une dérogation sera sollicitée auprès du conseil d’administration de la Banque pour que les règles d’origine du guichet BAD (applicables pour les ressources du FSN) soient alignées pour la circonstance aux règles d’origine prévues pour les contrats publics en droit Togolais et appliqués pour les contrats à conclure selon le système national et financés par le FSN.** Ainsi, les règles en matière d’éligibilité applicables pour tous les contrats conclus dans le cadre de ce projet selon le système Togolais des marchés publics seront les règles nationales d’éligibilité. Toutefois, en cas de l’utilisation du système national, si la décision de l’emprunteur conduit à attribuer un contrat à une entité sous sanction de la Banque ou sous sanction au titre du Chapitre VII des Nations Unies, les ressources des prêts de la Banque ne pourraient pas servir à financer un tel contrat. La liste des sociétés sous sanctions est disponible au <http://www.afdb.org/debarred>.

##### ***Méthodes et Procédures***

Les marchés suivants seront passés suivant le système de passation des marchés du Togo (SPM) conformément soit à la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 et le décret d’application n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics ainsi que plusieurs décrets et textes d’application subséquents, en utilisant les dossiers nationaux standards d’appel d’offres (DNSAO) ou dossier de demande de cotation (article 16 du code des marchés publics et articles 9, 10 et 12 du décret N° 2011-059 du 04 mai 2011 portant seuils de passation, de publication, de contrôle et d’approbation des marchés publics):

##### **Travaux**

- ✓ Il s’agit des marchés des travaux de réalisation de trente (30) forages équipés de PMH et de réhabilitation de huit (8) forages estimés à 281 253 UC. Ces travaux seront acquis par appel d’offres ouvert.

## 2. Méthodes et procédures d'acquisition de la Banque (BPM)

### Eligibilité

Les règles d'éligibilité applicables aux acquisitions financées par le FSN seront celles décrites au paragraphe 5 du document de politique de passation des marchés de la Banque.

### Méthodes et procédures

Les marchés suivants seront passés en utilisant le BPM conformément à la « *Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* » en date d'octobre 2015 et aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement, en utilisant les Dossiers Standards de Sollicitation (DSS) appropriés de la Banque :

### Travaux

- ✓ Il s'agit de marchés (i) d'aménagement de périmètres irrigués en aval du barrage de l'agro-parc (2 313 614 UC) ; et (ii) de réalisation de mini-réseaux AEP y inclus les forages à créer et équiper en quatre lots (1 225 199 UC.). Ces travaux seront acquis par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que décrit par les dispositions des paragraphes 8.5 a et c du document de politique de passation des marchés de la Banque.

### Services de consultants

- ✓ Il s'agit des services de firmes de consultants suivants : (i) surveillance des travaux de périmètres irrigués (92 096 UC) ; et (ii) surveillance et contrôle des travaux de réalisation de forages et mini-AEP (67 848 UC). Tous ces services seront acquis suite à une sélection de firmes de consultants selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le cout (SFQC) tel que défini par les dispositions du paragraphe 8.6 du document de politique de passation des marchés de la Banque.

Le tableau résumé des modalités de passation des marchés du volet FSN du projet se présente comme suit :

Tableau 1: Résumé des modalités de passation des marchés

Catégories de dépenses	Million d'UC						
	Méthodes et procédures nationales d'acquisition			Méthodes et procédures d'acquisition de la Banque			
	AOO	DC	Autres*	AOO	LR	Autres*	Total
<b>1. TRAVAUX</b>							
1.1. Travaux de réalisation de trente (30) forages équipés de PMH et de réhabilitation de huit (8) forages	0,281	[0,281]					0,281 [0,281]
1.2. Travaux d'aménagement de périmètres irrigués en aval du barrage de l'agro-parc				2,314	[2,314]		2,314 [2,314]
1.3. Travaux de réalisation de mini-réseaux AEP y inclus les forages à créer et équiper en quatre lots				1,245	[1,245]		1,245 [1,221]
<b>Total Travaux</b>							<b>3,840 [3,840]</b>
<b>2.SERVICES DE CONSULTANTS</b>							
<b>2.1. CABINETS</b>							
2.1.1. Recrutement d'un cabinet pour la surveillance des travaux de périmètres irrigués					0,092	[0,092]	0,092 [0,090]
2.1.2. Recrutement d'un cabinet chargé de la surveillance et contrôle des travaux de réalisation de forages et mini-AEP					0,068	[0,068]	0,068 [0,068]
<b>Total Cabinets</b>							<b>0,160 [0,160]</b>
<b>Total</b>							<b>4,000 [4,000]</b>

## **B/ Revue des marchés passés par l’Emprunteur**

### **(a) *Contrôle dans le cadre de l’utilisation du SPM de l’Emprunteur***

Les acquisitions effectuées suivant le système de passation de marchés du pays seront soumises au contrôle et à la régulation de la passation de marchés suivant les lois et règlements du pays. Les audits seront conduits par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics ou toute autre institution mise en place par l’Etat. En outre L’audit des acquisitions prévus dans le cadre du volet FAT et FAD du projet sera étendu au volet FSN du projet.

### **(b) *Contrôle des acquisitions le cadre du BPM de la Banque***

Les acquisitions effectuées suivant les méthodes et procédures de la Banque seront soumises à une revue préalable ou à postériori de la Banque comme suit :

N°	Mode d’acquisition	Seuils d’examen préalable (en UC)	Seuils de revue a posteriori (en UC)	Fréquence des revues
1.	Appel d’offres ouvert	Egal ou supérieur à 1.200.000 UC		Tous les contrats
			Inférieur à 1.200.000UC	Le premier contrat
2.	Entente directe			Tous les contrats

Seuils pour l’examen préalable (services de Consultants): Décisions sur les acquisitions subordonnées à l’examen préalable de la Banque:

	Mode de sélection	Seuils de revue préalable (en UC)	Seuils de revue a posteriori (en UC)	Fréquence des revues
1.	Sélection compétitive (Firme)	Egal ou supérieur à 200.000 UC		Tous les contrats
2.	Sélection compétitive (Individu)	Egal ou supérieur à 100.000 UC		Tous les contrats
3.	Sélection non compétitive (Firme/Individu)	-	-	Tous les contrats
4.	Sélection compétitive (Firme)		Inférieur à 200.000 UC	Le premier contrat
5.	Sélection compétitive (Individu)		Inférieur à 100.000 UC	Le premier contrat

Les documents suivants sont soumis à la revue et l’approbation de la Banque avant leur publication:  
○ Avis général de passation des marchés, ○ Avis spécifique d’appel d’offres, ○ Avis à manifestations d’intérêts et listes restreintes, ○ Dossiers d’appel d’offres ou Demandes de propositions aux consultants, ○ Rapport d’évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l’attribution des marchés ou Rapport d’évaluation des propositions techniques des consultants, ○ Projets de marchés des travaux s’ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d’appel d’offres, ○ Rapports d’évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d’attribution des contrats accompagné du procès-verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

En plus de l'examen préalable de certaines activités par la Banque, l'évaluation des capacités de l'AE a recommandé une mission de supervision au moins par an, en vue d'effectuer un examen a posteriori des activités de passation des marchés réalisées par l'Emprunteur.

<b>Généralités</b>		
<b>Pays/Organisation :</b>		TOGO
<b>Nom du Projet/Programme :</b>		Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo)
<b>Identification SAP Projet/Programme # :</b>		
<b>N° Prêt/Don :</b>		
<b>Agence d'Exécution :</b>		Agence de Promotion et de Développement des agropoles (APRODAT)
<b>Date Approbation du Plan de Passation de Marchés :</b>		
<b>Date de l'Avis Général de Passation de Marchés :</b>		
<b>Période Couverte par ce Plan de Passation de Marchés:</b>		Octobre 2019-Février 2021

Description du lot	Système de passation des marchés	Description du Lot	Montant Estimé en MUC	Forfait ou Coût Unitaire	Mode d'acquisition	Pré-ou Post-Qualification	Préférence Nationale/Régionale	Examen Préalable ou a Posteriori	Date de publication de l'AAO	Date de début du contrat	Commentaire
Travaux de réalisation de trente (30) forages équipés de PMH et de réhabilitation de huit (8) forages	Togo	lot unique	0,281	Coût unitaire	AOO	Post qualification	Non	Posteriori	Mai 2019	Février 2020	
Travaux d'aménagement de périmètres irrigués en aval du barrage de l'agro-parc	Banque	lot unique	2,314	Coût unitaire	AOO	Post qualification	Non	Préalable	Mai 2020	Janvier 2021	
Travaux de réalisation de mini-réseaux AEP y inclus les forages à créer et équiper en quatre lots	Banque	Quatre lots	1,245	Coût unitaire	AOO	Post qualification	Non	Préalable	Juin 2019	Mars 2020	
<b>Coût total</b>			<b>3,840</b>								

Description	Système de passation des marchés	Méthode de sélection	Forfait ou Temps-passé	Montant Estimé en MUC	Examen Préalable ou a Posteriori	Date publication AMI	Date de début du contrat	Commentaire
Recrutement d'un cabinet pour la surveillance des travaux de périmètres irrigués	Banque	SFQC	Forfait	0,092	Préalable	20-avr.-20	5-déc.-20	
Recrutement d'un cabinet chargé de la surveillance et contrôle des travaux de réalisation de forages et mini-AEP	Banque	SFQC	Forfait	0,068	Posteriori	20-mai-19	5-janv.-19	
<b>Coût total</b>				<b>0,16</b>				

**Annexe VI : Carte de situation du projet (y inclus FSN)**

